



CONCLUSION DE LA FUSION AVEC CERRO DE PASCO, DE LA DISTRIBUTION DES ACTIONS DE GENIUS METALS, DU PLACEMENT PRIVÉ ET DES OPÉRATIONS CONNEXES ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ PAR UN SERVICE DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI À ÊTRE PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS.

Montréal, Québec - (Marketwired - Le 9 octobre 2018) - Les propriétés Genius Ltée (CSE : GNI) (« Genius ») et Métaux Genius inc. (« SpinCo ») sont heureuses d'annoncer la conclusion des opérations suivantes :

- La cession de la quasi-totalité des actifs et des passifs de Genius à SpinCo ainsi que la distribution des actions de SpinCo aux actionnaires de Genius;
- l'acquisition de Cerro de Pasco Resources S.A. (« Cerro de Pasco ») par Genius;
- la clôture, par SpinCo, de la première tranche du placement privé d'un produit brut total de plus de 900 000 \$; et
- le changement de dénomination de Genius à « Ressources Cerro de Pasco inc. »

Acquisition de Cerro de Pasco

Tel qu'annoncé dans un communiqué de presse le 28 août 2018, Genius a fait l'acquisition de Cerro de Pasco avec prise d'effet le 31 août 2018 (la « date de prise d'effet ») et, en contrepartie de cette acquisition, Genius a émis un total de 176 360 232 actions ordinaires (les « actions de Genius ») aux anciens porteurs de titres de Cerro de Pasco, aux termes d'un accord de fusion conclu entre Genius et Cerro de Pasco daté du 9 novembre 2017, tel que modifié (la « fusion »). Aux termes de la fusion, Genius a fait l'acquisition de l'ensemble des droits, des titres et des intérêts de Cerro de Pasco dans la concession minière El Metalurgista située au Pérou.

Les 176 360 232 actions de Genius émises aux anciens porteurs de titres de Cerro de Pasco aux termes de la fusion sont détenues en mains tierces par Services aux investisseurs Computershare inc., en sa qualité de dépositaire, et seront libérées selon le calendrier suivant :

Dates de libération	Pourcentage devant être libéré
Le 1 ^{er} novembre 2018	2 %
Le 1 ^{er} février 2019	5 %
Le 1 ^{er} août 2019	15 %
Le 1 ^{er} février 2020	15 %
Le 1 ^{er} août 2020	15 %

Dates de libération	Pourcentage devant être libéré
Le 1 ^{er} février 2021	15 %
Le 1 ^{er} août 2021	15 %
Le 1 ^{er} février 2022	le solde des titres détenus en mains tierces

La Bourse des valeurs canadiennes (la « **Bourse** ») a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des 176 360 232 actions de Genius émises aux termes de la fusion, sous réserve du respect des exigences de la Bourse.

Cession et distribution

Avant la fusion, Genius a transféré la quasi-totalité de ses actifs et passifs, y compris la totalité de ses propriétés minières canadiennes, à SpinCo en contrepartie de 9 797 790 actions ordinaires de SpinCo (les « **actions de SpinCo** »), aux termes d'un accord de transfert d'actifs daté du 6 juin 2018 entre Genius et SpinCo, tel que modifié (la « **cession** »). Genius a distribué les 9 797 790 actions de SpinCo à ses propres actionnaires à la date de clôture des registres du 30 août 2018 (la « **date de clôture des registres** »), à raison d'une (1) action de SpinCo pour six (6) actions de Genius.

La cession est une « opération avec une personne apparentée » au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») étant donné que SpinCo était un membre du même groupe contrôlé par Genius à la date de prise d'effet de la cession. Les exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires en vertu de la Partie 5 du Règlement 61-101 ne s'appliquent pas à la cession étant donné que les parties à celle-ci ne comprenaient que Genius et SpinCo, laquelle était une filiale en propriété exclusive de Genius à la date de prise d'effet de la cession. De plus, la cession consistait en une opération en aval de Genius en vertu du Règlement 61-101.

Placement privé

À la suite d'un communiqué de presse daté du 20 août 2018, SpinCo a réalisé la première tranche d'un placement privé sans courtier (le « **placement privé** ») d'un produit brut de 918 617 \$.

SpinCo s'attend à fermer une deuxième tranche du placement privé avec le concours de certains investisseurs institutionnels de la province de Québec dans les 30 prochains jours.

Aux termes de la première tranche du placement privé, SpinCo a émis et a vendu ce qui suit :

- 2 486 667 unités d'actions ordinaires (les « **unités d'actions ordinaires** ») au prix de 0,25 \$ par unité d'action ordinaire; chaque unité est composée d'une action de SpinCo et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de SpinCo (un « **bon de souscription** ») conférant à son porteur le droit d'acheter une action de SpinCo à un prix d'exercice de 0,35 \$ pour une période de douze mois;
- 848 429 unités d'actions accréditatives (les « **unités d'actions accréditatives** ») au prix de 0,35 \$ par unité d'action accréditative; chaque unité est composée d'une action accréditative de SpinCo et d'un demi bon de souscription conférant au porteur d'un bon

de souscription entier le droit d'acheter une action de SpinCo à un prix d'exercice de 0,45 \$ pour une période de douze mois.

Le produit net tiré du placement privé sera utilisé pour l'exploration de la propriété Meaghers (Nouvelle-Écosse), ainsi que pour le maintien et l'entretien de la propriété Sakami (Québec) et de la propriété Robelin (Québec) ainsi qu'aux besoins généraux de l'entreprise.

Relativement à la première tranche du placement privé, SpinCo a versé des honoraires de démarcheur à des tiers sans lien de dépendance, au montant de 25 136 \$.

Tous les titres émis dans le cadre du placement privé sont assujettis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, laquelle expirera quatre mois et un jour après leur date d'émission.

Quatre administrateurs et dirigeants de SpinCo ont participé au placement privé et se sont vus émettre, au total, 100 000 unités d'actions ordinaires et 121 419 unités d'actions accréditives. Une telle participation au placement privé constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101. Les exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires en vertu du Règlement 61-101 ne s'appliquent pas au placement privé étant donné que la juste valeur marchande des titres émis aux initiés et la contrepartie versée pour ces titres par les initiés n'étaient pas supérieures à 25 % de la capitalisation boursière de SpinCo. SpinCo n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du placement privé étant donné que la participation à celui-ci des initiés de SpinCo n'avait pas été confirmée à cette date.

Règlement de dettes

SpinCo a émis un total de 168 000 actions de SpinCo à certains créanciers de Genius (le « **règlement de dettes** »). Le 30 mars 2018, Genius a conclu des ententes de règlement de dettes avec certains créanciers aux termes desquelles les créanciers ont convenu de convertir certaines dettes à l'égard de services impayés d'une valeur globale de 42 000 \$ en actions de SpinCo (les « **ententes de règlement de dettes** »). Les dettes de Genius aux termes des ententes de règlement de dettes ont été transférées à SpinCo aux termes de l'accord de transfert d'actifs.

Un administrateur de l'émetteur a participé aux ententes de règlement de dette et a reçu un total de 30 000 actions de SpinCo. Une telle participation aux ententes de règlement de dettes constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101. Les exigences d'évaluation officielle et d'approbation des actionnaires minoritaires en vertu du Règlement 61-101 ne s'appliquent pas au règlement de dettes étant donné que la juste valeur marchande des titres émis à l'initié et la contrepartie versée pour ces titres par l'initié n'étaient pas supérieures à 25 % de la capitalisation boursière de SpinCo.

Bons de souscription aux fins de rajustement

SpinCo a émis un total de 2 212 097 bons de souscription d'actions ordinaires (les « **bons de souscription aux fins de rajustement** ») aux porteurs de bons de souscription d'actions ordinaires de Genius (les « **bons de souscription de Genius** ») inscrits à la date de clôture des registres, à raison d'un (1) bon de souscription aux fins de rajustement pour six (6) bons de souscription de Genius, en tant que rajustement pour les bons de souscription de Genius résultant de la cession. Chaque bon de souscription aux fins de rajustement confère à son

porteur le droit d'acheter une action de SpinCo à un prix d'exercice de 0,35 \$ pour une période de douze mois.

Changement de dénomination

Genius a changé sa dénomination pour « Ressources Cerro de Pasco inc. » en français et « Cerro de Pasco Resources Inc. » en anglais. Après le changement de dénomination, les titres de Genius se négocieront sous le symbole de « CDPR ».

Inscription à la cote de la Bourse

La Bourse a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions de SpinCo, sous réserve du respect des exigences de la Bourse.

L'inscription des actions de SpinCo à la cote de la Bourse devrait être réalisée au cours de la semaine du 15 octobre 2018. Les actions de SpinCo seront négociées sous le symbole « GENI ».

Au sujet de Les propriétés Genius Ltée

Les propriétés Genius Ltée est une société d'exploration minière canadienne axée sur l'exploration et la mise en valeur de la concession minière El Metalurgista située au Pérou et elle a changé sa dénomination aujourd'hui pour Ressources Cerro de Pasco inc./Cerro de Pasco Resources Inc.

Au sujet de Métaux Genius inc.

Métaux Genius inc. est une société d'exploration minière canadienne axée sur la mise en valeur de projets concernant certains des métaux et minéraux les plus essentiels au monde.

La Bourse ne s'est d'aucune façon prononcée sur le bien-fondé des opérations ni n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué. La Bourse et ses fournisseurs de services de réglementation déclinent toute responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué.

Énoncés prospectifs et mise en garde

Certains énoncés du présent communiqué peuvent être de nature prospective. Ces énoncés comprennent ceux portant sur la capacité de la Société et de SpinCo à inscrire les actions de Genius et les actions de SpinCo à la cote de la Bourse, la réalisation d'une deuxième tranche du placement privé ou l'obtention des approbations réglementaires nécessaires pour les opérations proposées. Bien que Genius et SpinCo soient d'avis que les attentes que reflètent ces énoncés prospectifs sont fondées sur des attentes raisonnables, elles ne peuvent pas garantir que celles-ci seront atteintes.

Il est possible de consulter les descriptions des risques relatifs aux opérations proposées dans les déclarations d'inscription de Genius et de SpinCo, dans leur version modifiée, accessibles sous le profil SEDAR de Genius à l'adresse suivante : www.sedar.com. Rien ne garantit que les événements prévus dans les énoncés prospectifs du présent communiqué se produiront ou, s'ils se produisent, quels avantages Genius ou SpinCo pourront en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit le rendement financier futur de Genius ou de SpinCo. Genius et SpinCo ne

s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, sauf si la loi applicable l'exige. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Personne-ressource

Guy Goulet
Président et chef de la direction
Tél. : 579-476-7000
Courriel : ggoulet@geniusproperties.ca